

Eoliennes vandalisées en Bretagne : 6 mois de prison avec sursis pour 7 gilets jaunes

écrit par Christine Tasin | 20 septembre 2019



C'était un procès très intéressant, qui s'est déroulé hier après-midi à Vannes, où 3 des accusés étaient défendus par notre avocat Frédéric Pichon. Nous avons fait le voyage pour y assister, le sujet nous semblant valoir le déplacement.

Le procès était intéressant parce qu'il opposait d'un côté le bas peuple de France, les fameux GJ qui n'ont rien et qui n'en peuvent plus, ce qui les pousse parfois à des actes qu'ils regrettent ensuite et des gens imbus d'eux-mêmes et de leurs pouvoirs, qu'ils ne tiennent pourtant pas du peuple.

Il était intéressant par la personnalité des accusés, avec deux groupes clairement distincts, des GJ plutôt « patriotes », des gens de bon sens et des GJ plutôt fumeurs de cannabis, un peu plus ollé-ollé..

Il était intéressant par le réquisitoire, scandaleux, du procureur.

Il était intéressant par la magnifique plaidoirie de Maître Pichon, qui m'a fait monter les larmes aux yeux.

.
La situation : un champ d'éoliennes dans une forêt classée vendue à un groupe canadien avec les encouragements de Hulot alors ministre de l'écologie ! (1)

Une société allemande de production d'énergie (cherchez l'erreur...), [SAS A4E2](#), propriétaire d'un champ d'éoliennes, l'avait installé en bordure d'une forêt classée... bordée par une ferme. Le fermier et ses 3 fils de 20, 25 et 27 ans, qui tirent le diable par la queue avec leurs 20 vaches et leurs volailles, constatent très vite que la présence des éoliennes a des effets nuisibles sur les vaches qu'elles perturbent avec le bruit et l'électricité statique sans compter la vue gâchée dès qu'ils se lèvent.

On apprendra au cours du procès, grâce à Maître Pichon, que la [forêt de Lanouée](#) dont il s'agit est classée, étant le deuxième plus grand massif forestier de Bretagne, mais aussi, et surtout, que, à cette époque, le parc éolien n'avait pas le droit d'être là, puisque, en 2017, le tribunal administratif de Rennes avait annulé la poursuite de l'installation d'éoliennes. Interdiction toujours valable au moment des faits reprochés aux accusés, en janvier 2019. Ce n'est qu'en mars que l'arrêté de 2017 a été cassé... Sans doute des intérêts majeurs de la société allemande et des politiques au bras long... Bref, l'affaire est pour l'heure en Conseil d'Etat.

(1) Le [groupe Louis-Dreyfus](#) a acquis la forêt de Lanouée en mai 2007, via sa filiale *Ressources Forestières*¹. En 2015, ce groupe la revend à l'investisseur canadien [Boralex](#)⁵, via sa filiale « Les moulins du Lohan », qui engage des travaux de [défrichement](#) sur une douzaine d'hectares pour construire un [parc éolien](#). Les associations de protection de la faune sauvage estiment que ces travaux mettent en péril la [biodiversité](#)⁶. En raison d'une tentative de passage en force du groupe Boralex, qui a entamé ces travaux sans attendre les autorisations judiciaires, les

travaux sont suspendus par décision de justice de la cour de Rennes le 11 juillet 2017, et la forêt rachetée par la [Caisse des dépôts et consignations](#)^{5,7}, re-devenant de fait une [forêt domaniale](#). [Nicolas Hulot](#), alors ministre de l'Écologie, critique le jugement du tribunal administratif de Rennes, soutenant la société « Les moulins du Lohan »⁸. [Wikipedia](#)

Faits et protagonistes

Dans la nuit du 3 au 4 janvier 2019, plusieurs personnes se sont introduites dans le transformateur électrique dont dépendent les éoliennes et y ont mis le feu. L'une d'elles, un peu trop bavarde, aurait été dénoncée, et elle-même aurait « donné » les autres... Bref, ils étaient 7 à se retrouver au tribunal. Ceux qui assumaient, celui qui prétendait ne pas avoir participé, celle qui affirmait être là mais ne pas être d'accord... Ils ont tous écopé de la même peine. Mais il y avait 2 groupes nettement distincts, et c'était fort intéressant à regarder. D'un côté ceux que défendait Maître Pichon, les 3 jeunes fils de l'agriculteur, en costume, chemise assortie impeccable, bien rasés, cheveux courts, chaussures cirées... On sentait qu'ils avaient l'habitude de respecter autrui en se tenant correctement et s'habillant bien. Ils étaient de façon évidente terrorisés, déstabilisés. Ils pouaient l'honnêteté, la bonne éducation et on mesurait, à leur visage décomposé, à quel point se retrouver au tribunal était grave pour eux. Cela sentait le Gilet jaune patriote à plein nez.

De l'autre côté, un autre monde, 2 des 4 Gilets jaunes restants accusés, en sus, de consommation de cannabis, trouvé lors des perquisitions... jeans ayant vécu tombant sur les genoux, baskets usagées, tignasse et tenue décontractées, c'est le moins que l'on puisse dire... plus habitués à parler, on ne les sentait pas traumatisés par leur présence au tribunal. Les 2 derniers, plus âgés, passe-partout, mais on sentait que l'homme, plus âgés que le reste de la bande, devait avoir pris de l'ascendant sur le groupe. Bref, cela

sentait le Gilet jaune gauchiste (insoumis ?, zadiste ?) à plein nez. Un donneur, une femme qui prétendait être là mais s'être opposée à l'incendie du transformateur, et un homme qui jurait ses grands dieux qu'il n'était pas là, malgré les témoignages des autres. Mais on était rassurés, il a affirmé que depuis l'affaire il fumait un peu moins de cannabis. Ouf !

Il semble que, malgré cette alliance de la carpe et du lapin, une complicité se soit créée lors des activités de GJ et que les 2 groupes aient fini par avoir les éoliennes dans le collimateur. Les uns parce que c'est toute la subsistance de la famille d'agriculteurs qui en pâtit, les autres par haine des grands groupes, d'où l'idée de mettre le transformateur en panne. Ou de l'incendier ? Les débats n'ont pas réussi à éclaircir ce fait, voulaient-ils déjà la brûler, quand ils sont partis de la ferme, un peu éméchés, ou bien l'idée est-elle née sur place ? Ils avaient de la paille et des pneus dans les voitures, pour empêcher le passage dans le transformateur, pour faire une litière à des châtons nouveaux-nés... Les explications n'ont pas semblé convaincre juges et procureur. Toujours est-il que le transfo a pris feu et que cela a mis hors de service tout le parc des éoliennes, ce qui semblait abominable à l'avocat de l'entreprise...

.
Le procureur. L'air et la manière d'une maîtresse d'école, dure, agressive, cherche clairement à intimider les plus doux, les plus faibles, les 3 frères de la ferme.

Sans pitié elle demande carrément 1 an de prison dont 4 mois ferme pour les 7 accusés, en rappelant que la loi prévoit jusqu'à 10 ans d'emprisonnement pour de tels faits. Et elle s'enfonce pour essayer de justifier la prison ferme avec des phrases alambiquées où il est question de « restaurer l'équilibre social », de « protéger la société' » (en l'occurrence, protéger les actions des propriétaires étrangers d'éoliennes qui créent des nuisances et que le Français moyen paie avec l'électricité qu'il paye...). Bref, ne touchez pas aux

éoliennes que Macron et Greta adorent, et ne touchez pas aux grands propriétaires mondialistes qui s'enrichissent sur la misère du pauvre monde. Mais tapez dru sur les sans-dents.

Plaidoirie de Maître Pichon.

Brillantissime. Le silence et l'attention étaient très forts dans la salle, je gage qu'à Vannes on a rarement entendu un tel discours, dit avec les tripes.

D'entrée, il attaque sur la peine disproportionnée et excessive demandée par le procureur en faisant le parallèle avec les 800 voitures brûlées chaque année, le Ministère public qui ne cherche pas à poursuivre les auteurs, qui ne poursuit pas les dealers... « *On veut être fort avec les faibles, de pauvres paysans bretons mais on est faible avec les forts* ».

Puis il parle de la personnalité de ses 3 clients, 3 jeunes, 3 braves gars au casier judiciaire vierge qui ne savaient pas comment s'y prendre pour demander justice. Non, on ne peut pas minimiser le problème des éoliennes, et quand on est de jeunes agriculteurs, on n'a aucune idée des recours que l'on pourrait faire pour se battre contre les éoliennes, d'ailleurs on n'a pas d'argent pour cela. Ces 3 jeunes gens ont grandi dans la forêt de Lanouée, et voilà un champ d'éoliennes qui arrivent, ce sont elles les responsables. Et puis, il faut voir le contexte, ce sont des Gilets jaunes, réunis par leur lutte contre les taxes. Or, l'écotaxe sert à subventionner les éoliennes ! Ils habitent en bordure de forêt, ils subissent les nuisances sonores et visuelles de celles-ci, ils voient les effets des ultra-sons sur les vaches de leur père, sur les appareils électriques perturbés qui perturbent à leur tour les vaches...

Est-ce que quelqu'un dans cette affaire, a respecté la démocratie locale ? Et la charte environnementale, quand les marchés se font de manière opaque ? Il y a quelques jours,

une enquête parlementaire sur les éoliennes montrait justement qu'il y avait des prises d'intérêt... On méprise les petites gens, ceux qui ne possèdent que 20 vaches...

Sur les ronds-points, on cause, on se monte la tête...Cela ne mérite pas une peine de prison ferme pour ces jeunes !

D'ailleurs, avant de les condamner, il faudrait s'assurer que le fonctionnement de ces éoliennes est légal... Le transformateur est illégal, cela n'excuse pas mais on ne peut pas défendre l'ordre et les condamner à la prison, eux ! En plus, ils vont payer toute leur vie, puisque la société allemande évalue le préjudice à presque 600 000 euros !

D'ailleurs, sur les intérêts civils, Maître Pichon a demandé le report du procès pour discuter et fixer les indemnités demandées par la partie civile. Il faut s'assurer que le décompte de 600 000 euros présenté est correct et non pas exagéré et se poser la question de la faute de la victime qui faisait fonctionner ses éoliennes malgré l'interdit du tribunal de Rennes...

.

Résultat :

6 mois de prison avec sursis pour chacun des 7 accusés et report au mois de mars de la question des indemnités des parties civiles. Un autre procès aura donc lieu pour évaluer le préjudice et voir ce qui sera demandé aux 7 accusés... un seul, chauffeur routier, gagne bien sa vie, les autres sont soit en formation, soit gagnent moins de 1000 euros par mois, soit sont au chômage... Alors si chacun doit rembourser 100 000 euros aux propriétaires des éoliennes, eux qui, comme nos jeunes agriculteurs, rêvent de reprendre la ferme des parents, de se marier, d'acheter une maison... l'avenir est bien sombre.

